



DECISION MUNICIPALE N°_08_/DM/C/MBA/SG/CIPM/2025

Du 26 juin 2025 portant publication des résultats Du DOSSIER DE CONSULTATION RESTREINTE N°11/DCR/C-MBNA/CIPM/2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 04081-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC DU 16 MAI 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR PERSONNELS ENSEIGNANTS (02 maitres) A L'EP D'ENANGANA SUD DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE

LE MAIRE,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 Vu la loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025
 Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
 Vu le décret n° 2018 /366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 Vu l'Arrêté n°000263/A/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de MBANGASSINA, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;
 Vu l'arrêté n° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;
 Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics
 Vu La circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Considérant le DOSSIER DE CONSULTATION RESTREINTE N°11/DCR/C-MBNA/CIPM/2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 04081-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC DU 16 MAI 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR PERSONNELS ENSEIGNANTS (02 maitres) A L'EP D'ENANGANA SUD DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE

D E C I D E :

Article 1^{er} : L'entrepreneur ci-dessous cité est retenu comme attributaire de la Lettre Commande relative au Dossier de Consultation Restreinte susmentionné pour les montants et délais ci-après :

LOT	ARRONDISSEMENT	LOCALITES	SOUUMMISSIONNAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI
1	MBANGASSINA	ENANGANA SUD	ETS JOLLY BA BP: 6872 Yaoundé Tel: 677 73 79 81	19 999 775	90 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Mbangassina, le 26 juin 2025.

- MINMAP

- PREFET MK/NTUI
- ARMP-CE/YDE
- CIPM-MBNA
- AFFICHAGE.-



Le Maire
Maire/Maître d'ouvrage,
Mboéné Bernardo